

MAIRIE DE MARCHEVILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à 19 h 30, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Mr Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 3 décembre 2021.

Etaients présents : Mr Lage Patrick –Mme Amé Marie-Line – Mme Vaudolon Corinne - Mr Guillonnet Denis – Mme Fontaine Sonia – Mme Lamirault Nolwenn - Mr André Ludovic Mr Huvet Philippe – Mme Le Cam Huvet Sylviane – Mme Le Cam Zennouche Muriel -

Absent excusé : Mr Hémon Thierry (pouvoir à Mr Lage Patrick)

Secrétaire de Séance : Mme Lamirault Nolwenn

Approbation du compte rendu du 3 septembre 2021

Le compte rendu du 3 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et pouvoir.

Informations diverses

* Monsieur le Maire informe que :

- le goûter de Noël du 12 décembre 2021 est annulé suite au contexte sanitaire
- le banquet des anciens s'est déroulé dans une bonne ambiance avec 30 convives
- les colis de Noël seront distribués dans la semaine du 13 au 18 décembre 2021
- la journée du patrimoine a eu un succès – 40 personnes sont venues visiter l'église
- le mur de la mare est stabilisé, l'aménagement sera poursuivi.
- la machine à pain ne sera pas installée puisque les autres machines n'ont pas trouvé leur clientèle et seront démontées par la boulangerie installatrice.
- des compteurs intelligents seront installés à partir de l'année prochaine par Synelva
- le Conseil Départemental a versé à la commune des subventions au titre du fonds départemental de péréquation aux taxes additionnelles et aux droits de mutation d'un montant de 9 782.74 € et 13 685.60 €.
- les subventions concernant les travaux du Chemin du Cimetière ont été réglées
- le Fonds Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été versé à la commune pour un montant de 16 187 €
- la route de Marly a été refaite par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
- la préfecture a été officiellement informée sur l'accessibilité des bâtiments communaux. La commune est en attente du retour sur les dossiers accessibilité ERP de l'église.

Versement du fonds de concours à la communauté de communes pour les travaux d'éclairage public

Ces documents ont été remis par courriel aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe que des travaux d'éclairage ont été réalisés comme suit :

- le remplacement d'une lanterne rue du Bois Gahot
- la rénovation de 6 foyers vétustes, remise en place d'un saphir et la rénovation de 4 armoires
- la pose de 22 foyers neufs et 7 anciens au Breuil

Les travaux sont à régler à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche sous forme de fonds de concours.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents et pouvoir.

Rapport CLECT sur le transfert de charges lié à l'augmentation de la cotisation SMAR.

Ce rapport a été remis par mail aux conseillers municipaux.

Dans sa séance du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal avait refusé l'augmentation du SMAR.

Dans cette continuité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable, à l'unanimité des membres présents et pouvoir, sur le rapport de la CLECT.

Recensement de la population du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

A cet effet, il est nécessaire de nommer un agent recenseur.

Madame Beausergent Valérie domiciliée 4 rue du Loir, le Breuil, a été embauchée.

Elle sera rémunérée au SMIC conformément à la réglementation en vigueur à 35 heures sur 7 semaines.

L'arrêté de nomination sera effectif à compter du 3 janvier 2022 (date de sa première formation).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et pouvoir, cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce sujet.

Convention d'adhésion au fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP)

Monsieur le Maire informe que le Département a décidé le 3 juillet 2020 de réviser la convention FSIREP afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le FSIREP devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux (FSIAREP).

Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.

La base de calcul est identique : une redevance annuelle de 0.07€ par mètre cube d'eau vendu (base 2020), réactualisée chaque année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoir, approuve cette convention et charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Décision modificative.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier la délibération de l'affectation du résultat prise le 26 mars 2021.

En effet, le déficit des restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de 67 110 € n'a pas été prise en compte lors de cette délibération.

Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent 35 heures.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire pour la qualité du service public de créer un poste d'adjoint technique à raison de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, décide par (8 voix pour dont 1 pouvoir, 2 voix contre et 1 abstention).

Questions diverses

* Suite à la demande de Mr Huvet Philippe, le coût global provisoire des travaux relatifs au chemin du cimetière a été évoqué et remis à chaque conseiller :

Dépenses : 278 372.09 € TTC

Recettes : 90 191.58 € TTC

Charge communale : 188 180.51 € TTC

Emprunt 100 000 € sur 180 mois, annuel, taux d'intérêt 0.67 %, échéance 7 029.57 € ; l'emprunt se terminera le 31 août 2035.

* L'épandage de résidus de méthanisation qui a fait l'objet d'une enquête publique a été évoqué ; la mairie ne dispose pas d'assez d'information pour se prononcer.

* Les meubles de la bibliothèque sont installés.

Fin de séance 21 h 30.

Fait à Marchéville, le 13 décembre 2021